



..... le

LETTRE DE MARCHÉ N° DG/K. 001 /2016

N/Réf.: AUX TERMES DE LA DEMANDE DE COTATIONS N° 003/CVM/2015 intervenue le deuxième jour
du mois de décembre 2015 entre LA CONGOLAISE DES VOIES MARITIMES, s.a (ci-après désignée
V/Réf.: comme « L'Autorité contractante ») d'une part et PRODIMPEX s.a. située sur l'Avenue Bas Congo
Objet : n° 3419 dans la Commune de la Gombe (ci-après désigné comme le « Fournisseur » d'autre part:

ATTENDU que l'Autorité contractante désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexés soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, l'acquisition de deux groupes électrogènes de 30 et 85 KVA et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à Dollars Américains Quarante Neuf Mille Cinq Cents (49.500 \$us TTC) (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
 - La demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
 - Le Bordereau Description Quantitatif [et le Calendrier de livraison si nécessaire] et ;
 - Les Spécifications techniques.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards, aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Autorité contractante convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le montant de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce, selon les modalités de paiement ci-après : Cash par virement bancaire.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de leurs pays respectifs, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Fait et Signé à Kinshasa, le 19/01 /2016, LE DIRECTEUR GENERAL ai,

YENGO KI NGIMBA, Ir

Fait et Signé à Kinshasa, le 19/01 /2016, PRODIMPEX s.a.